



Centre d'information
sur le **Bruit**

Madame, Monsieur,

Afin de poursuivre ses missions d'information dans le domaine de la qualité de l'environnement sonore, le Centre d'information sur le Bruit, association à but non lucratif, a besoin de votre soutien.

Nous vous proposons donc de devenir sympathisant du CidB, et d'être ainsi régulièrement informé de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence.

Les particuliers adhérents du CidB, qui est une association reconnue d'utilité publique, **peuvent déduire de leur impôt 66% du montant de leur don**, dans la limite de 20% du revenu imposable (Code général des impôts, article 200).

Nous vous remercions de votre fidèle soutien et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre sincère dévouement.

Le CidB



CIDB : BULLETIN D'ADHESION 2022

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Courriel :

Souhaite adhérer au Centre d'information sur le Bruit en tant que Membre Sympathisant et choisit d'effectuer un don de :

30 € minimum (adhésion 2022) *

Autre montant * :

* Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre paiement

Paiement joint par Chèque Bancaire ou Postal à l'ordre du CIDB.

SIGNATURE :

Bon à découper et à envoyer à l'adresse suivante : CidB - 12/14 rue Jules Bourdais 75017 PARIS

www.bruit.fr

contact@cidb.org

Tél. : +33 (0)1 47 64 64 64

Fax : +33 (0)1 47 64 64 63

12/14, rue Jules Bourdais

75017 Paris - France

Siret : 313 296 717 000 33

Association la loi de 1901

reconnue d'utilité publique

